



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011

6-17 juin 2011, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la Population

**Projet de descriptif de programme multinational
pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes**

Montant indicatif de l'assistance proposée :	17,5 millions de dollars, dont 10 millions à prélever sur le budget ordinaire et 7,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires
Durée du programme	Cinq ans (2012-2016)
Cycle :	Cinquième
Catégorie selon la décision 2007/42 :	B : Belize, Guyana, Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago C : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sint Maarten

Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine prioritaire du programme

(en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et droits en matière de procréation	4,5	5,5	10,0
Population et développement	2,5	1,0	3,5
Égalité des sexes	2,5	1,0	3,5
Coordination et aide au programme	0,5	-	0,5
Total	10,0	7,5	17,5

I. Analyse de la situation

1. Les 22 pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes ont réalisé d'importants progrès en matière de développement économique et humain. Ces progrès risquent cependant d'être annihilés par la crise financière mondiale, leur vulnérabilité élevée face aux catastrophes naturelles, le peu de ressources naturelles, le manque de diversification économique et leurs moyens institutionnels limités.

2. La plupart des pays des Caraïbes manquent de données fiables. La région ne dispose pas des moyens nécessaires pour analyser et diffuser les résultats des recensements. Les plans et cadres stratégiques se fondent donc généralement sur des hypothèses et des données empiriques.

3. D'après une étude récente du Fonds monétaire international, les pays des Caraïbes ont l'un des taux d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur les plus élevés (parmi les 20 premiers du monde). Le secteur de la santé est en particulier touché par cet exode, 400 infirmières ou infirmiers émigrant chaque année au Canada, au Royaume-Uni ou aux États-Unis. La région se caractérise également par une augmentation de plus en plus rapide du pourcentage des plus de 60 ans (11 % en Jamaïque, 12 % à Antigua-et-Barbuda et 10 % à Trinité-et-Tobago).

4. Les pays des Caraïbes sont extrêmement vulnérables face aux catastrophes naturelles. La région subit des ouragans et des inondations et risque de voir le niveau de la mer s'élever, ce qui risque de créer des ondes de tempête.

5. Les grossesses non désirées sont très fréquentes chez les pauvres, le besoin de planification familiale étant en grande partie insatisfait. Ce besoin insatisfait est par exemple estimé à environ 22 % en Jamaïque. Si les taux de mortalité maternelle restent relativement faibles dans la région (seuls le Suriname et le Guyana ont des taux supérieurs à 100 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), ils n'ont quasiment pas diminué au cours des 20 dernières années. Le Guyana a le taux de mortalité maternelle le plus élevé de la région (270 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), en grande partie par manque de personnel qualifié.

6. Près de 20 % des naissances vivantes de la région sont le fait de mères adolescentes. Le Guyana a le taux de fécondité des adolescentes le plus élevé (90 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans). Dans d'autres pays des Caraïbes, plus de 17 % des adolescentes ont déjà eu un enfant ou sont actuellement

enceintes. Les difficultés d'accès à des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation, notamment pour les adolescents de moins de 18 ans, sont préoccupantes. Dans l'ensemble, la région n'a pas de dispositions législatives suffisantes sur la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation.

7. La région des Caraïbes a le deuxième taux de prévalence du VIH au monde (1 %), après l'Afrique subsaharienne. Dans certains pays, ce taux est plus élevé parmi les jeunes, notamment les filles. À Belize et en Jamaïque, par exemple, les filles de 15 à 19 ans sont trois fois plus nombreuses que les garçons du même âge à avoir contracté le VIH.

8. La violence à l'égard des femmes témoigne des différences de pouvoir qui persistent entre hommes et femmes dans les sociétés des Caraïbes. Malgré leur niveau d'éducation de plus en plus élevé, les femmes des Caraïbes sont moins susceptibles que les hommes d'occuper des postes à responsabilité et risquent davantage d'être victimes de violence. D'où l'idée selon laquelle il pourrait y avoir une crise de la masculinité dans la sous-région, les hommes, notamment les jeunes, estimant que leur statut au sein de la société est menacé. Cela pourrait contribuer à la montée de la criminalité et de la violence.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Le Fonds des Nations Unies pour la population a commencé à apporter une assistance aux pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes en 1969. Pour le quatrième programme de pays, qui porte sur la période 2007-2011, des crédits d'un montant de 6 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire et de 12 millions provenant d'autres ressources ont été approuvés. Le montant total des ressources mobilisées devrait atteindre 18,4 millions de dollars d'ici à la fin de l'année 2011, 12,2 millions de dollars étant prélevés sur le budget ordinaire et 6,2 millions provenant d'autres ressources.

10. L'action menée en faveur de la santé et des droits en matière de procréation a permis d'appuyer : a) l'élaboration d'une politique de santé procréative des adolescents à Sainte-Lucie et d'une politique de santé sexuelle et procréative à la Trinité-et-Tobago et au Suriname; b) l'élaboration d'un plan stratégique de santé procréative des adolescents en Jamaïque et la révision de la politique de santé sexuelle et procréative à Belize; et c) l'intégration dans les services de santé de la région des services et programmes de santé sexuelle et procréative et des services et programmes relatifs au VIH.

11. Parmi les autres réalisations obtenues dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation figurent : a) la fourniture de services de prévention du VIH aux groupes les plus exposés, y compris les travailleurs du sexe; b) une action de mobilisation pour que soient pris en compte les besoins en matière de santé sexuelle et procréative des personnes handicapées, y compris les jeunes handicapés, notamment en Jamaïque et à la Barbade; c) la distribution de produits de santé procréative à la plupart des pays des Caraïbes; d) la formation de prestataires de soins de santé aux soins obstétricaux d'urgence, de base et complets; et e) la mise à

jour du programme de formation du personnel infirmier et des sages-femmes et la formation de personnel infirmier et de sages-femmes.

12. En ce qui concerne la population et le développement, le programme a mis l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements à effectuer la série de recensements de 2010. Le FNUAP a pu apporter son appui dans ce domaine à des petits États insulaires ne disposant pas d'autres projets bénéficiant du soutien du Fonds.

13. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le FNUAP a appuyé avec succès la mobilisation en faveur de l'élaboration de politiques pour l'égalité des sexes à Anguilla, à Belize, en Jamaïque et aux Bahamas. Le Fonds a également soutenu l'élaboration de protocoles médicaux sur la violence sexuelle à Barbade et la promulgation d'une loi sur la violence sexuelle au Guyana. Le FNUAP apporte de plus en plus souvent son soutien à des interventions visant à promouvoir le rôle de partenaire des hommes en matière de santé procréative et à prévenir la violence sexiste.

14. Les enseignements tirés du programme précédent ont fait apparaître la nécessité de : a) renforcer la mobilisation en ce qui concerne les questions démographiques et repositionner la planification familiale dans le cadre des programmes de développement nationaux; b) accroître le recours à la gestion axée sur les résultats et au partage de connaissances; et c) renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements à fournir des données fiables aux fins du dialogue et de l'élaboration des politiques.

15. Il est également nécessaire, comme cela ressort de l'évaluation du programme sous-régional en cours de réalisation, de définir une approche plus ciblée et stratégique qui donnera de meilleurs résultats. Le programme vise donc à remédier aux préoccupations prioritaires suivantes : a) les grossesses des adolescentes et les mères adolescentes; b) la prévention du VIH chez les jeunes et les groupes les plus vulnérables; c) les lacunes des soins de santé maternelle et l'analyse et la diffusion des données du recensement; et d) la violence sexiste.

III. Programme proposé

16. Le programme proposé se fonde sur le plan stratégique du FNUAP, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il cadre bien avec le mandat du FNUAP et la capacité de ce dernier de mettre en œuvre les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui ont été mis au point dans les pays des Caraïbes pour le cycle de programmation harmonisé des Nations Unies (2012-2016). Des plans-cadres ont été établis pour la Barbade et les Caraïbes orientales, le Guyana, la Jamaïque, le Suriname et la Trinité-et-Tobago. Le plan-cadre de Belize commencera en 2013. Il a également été tenu compte lors de l'élaboration du programme proposé des conclusions de l'évaluation du programme précédent.

17. Afin d'atteindre les résultats et les produits décrits ci-après, le programme suivra les stratégies suivantes : a) l'élaboration d'une stratégie importante de mobilisation; b) le recours à une approche sous-régionale de la conception de programmes afin d'appréhender les caractéristiques communes des pays des

Caraïbes; c) le renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions régionales; et d) le recours à une approche de la conception des programmes et projets fondée sur les droits. Le programme se fonde sur les indicateurs de la Conférence internationale sur la population et le développement relatifs à la sous-région. Il encouragera la collecte et l'analyse de données de qualité afin d'assurer le suivi des indicateurs de la Conférence internationale et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Composante Santé et droits en matière de procréation

18. La réalisation escomptée est la suivante : accroître l'accès et le recours aux services de santé procréative, y compris la planification familiale et les services de promotion de la santé maternelle et de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, notamment parmi les jeunes et les groupes vulnérables. Cette réalisation comprend trois produits.

19. *Produit 1 : Capacité renforcée des institutions et organisations nationales et sous-régionales de préconiser et de fournir des services complets et intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation, y compris en situation d'urgence, et en particulier auprès des groupes vulnérables.* Le FNUAP appuiera : a) l'accès et le recours aux services de planification familiale; b) l'accès à des services de santé maternelle de qualité; et c) la disponibilité et la gestion de produits essentiels, notamment de contraceptifs. Le FNUAP s'emploiera en outre à renforcer la collaboration interorganisations en vue de réduire la mortalité maternelle.

20. *Produit 2 : Capacité accrue des institutions et organisations nationales et sous-régionales de répondre aux besoins spécifiques des adolescents et des jeunes en matière de santé procréative et sexuelle.* On s'emploiera à cette fin à : a) préconiser l'élimination des dispositions juridiques qui restreignent l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation; b) aider la Communauté des Caraïbes à mettre en place des programmes d'éducation sanitaire et d'éducation à la vie familiale; c) apporter un appui aux institutions qui fournissent des services destinés aux adolescents et aux jeunes, y compris les jeunes mères et autres personnes vulnérables; et d) préconiser l'intégration des besoins de santé des adolescents en matière de sexualité et procréation dans les plans et stratégies de santé procréative.

21. *Produit 3 : Capacité renforcée des institutions et organisations nationales et sous-régionales de promouvoir et mettre en œuvre à plus grande échelle des interventions visant à prévenir les infections sexuellement transmissibles et le VIH, en particulier parmi les jeunes et les groupes vulnérables.* Le FNUAP apportera son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes complets d'éducation sexuelle au sein du système éducatif formel et informel, ainsi qu'à la promotion et la protection des droits fondamentaux des jeunes et des groupes marginalisés.

Composante Population et développement

22. La réalisation escomptée est la suivante : les institutions nationales et sous-régionales intègrent des données et analyses fiables sur les questions démographiques qui se font jour, y compris le vieillissement de la population et les migrations, afin d'élaborer des politiques, plans et programmes fondés sur des données probantes. Cette réalisation comprend deux produits.

23. *Produit 1 : Capacité renforcée des institutions d'améliorer la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe, âge et pays dans la planification nationale et les processus nationaux.* On s'emploiera à cette fin à : a) fournir une assistance technique aux instituts nationaux de statistique et aux organismes de planification aux fins de la gestion et de l'analyse des données provenant des recensements nationaux; b) prôner la nécessité d'utiliser des données provenant des recensements lors de l'élaboration des politiques et cadres stratégiques; et c) identifier les indicateurs propres à la sous-région pour faciliter les consultations et l'élaboration de politiques au sein des instances sous-régionales et régionales.

24. *Produit 2 : Renforcement des institutions sous-régionales aux fins de la prise en compte des questions démographiques qui se font jour, y compris le vieillissement de la population et les migrations, dans le cadre des programmes d'action sous-régionaux et nationaux.* Ce produit sera réalisé au moyen de partenariats avec les institutions œuvrant dans ces domaines et de l'apport d'appui aux gouvernements lors de l'élaboration de politiques portant sur ces questions.

Composante Égalité des sexes

25. La réalisation escomptée est la suivante : accroître la capacité du gouvernement et de la société civile de combattre la violence sexiste, en mettant l'accent sur les violences sexuelles, et de promouvoir l'autonomisation des femmes, notamment en prenant en compte les questions relatives à la masculinité et à la participation des hommes.

26. *Produit 1 : Renforcement des cadres juridiques et des cadres de prestations de services sociaux, ainsi que des protocoles médicaux de prise en charge de la violence sexiste, y compris la violence sexuelle.* Le FNUAP appuiera : a) l'élaboration de politiques visant à combattre la violence sexiste et sexuelle; b) les stratégies d'éducation, de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles; et c) l'élaboration de protocoles médicaux visant à fournir des services aux victimes de la violence sexuelle.

27. *Produit 2 : Capacité accrue du gouvernement et de la société civile de promouvoir l'autonomisation des femmes comme moyen de réduire la violence sexiste, une importance particulière étant accordée à la violence sexuelle.* On s'emploiera à cette fin à : a) plaider auprès des gouvernements pour qu'ils soutiennent des programmes d'activités rémunératrices destinés aux femmes; et b) promouvoir l'action à mener sur les questions de masculinité afin de faire participer les hommes à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

28. *Produit 3 : Appui aux campagnes nationales de communication visant à sensibiliser davantage le public à la violence sexiste et à la violence sexuelle et élaboration de mécanismes adéquats d'intervention et de modification des comportements.* Le FNUAP apportera son soutien à : a) des programmes de formation contre la violence à l'égard des femmes; et b) l'élaboration de supports de mobilisation et de communication sur la violence sexiste afin d'inciter la société à réagir comme il se doit face à ce problème.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le FNUAP évaluera le fonctionnement du programme en suivant une approche fondée sur les résultats et mettra en œuvre le programme dans le contexte de la réforme en cours des Nations Unies. Le Gouvernement du Suriname a demandé à bénéficier de l'initiative « Unis dans l'action ». Les activités menées au Suriname par les organismes des Nations Unies seront donc exécutées dans le cadre de plans de travail communs annuels, établis en accord avec le Gouvernement lors d'une réunion conjointe annuelle. Il est probable qu'un plus grand nombre de pays choisissent cette modalité au cours du prochain cycle; cela devra être pris en compte lors du processus de planification, de suivi et d'évaluation du FNUAP.

30. Comme lors du programme précédent, le FNUAP et les gouvernements mettront en œuvre la plus grande partie du programme selon des modalités d'exécution nationale. Le FNUAP continuera à former tous les partenaires, gouvernementaux et non gouvernementaux, aux modes de présentation des données financières harmonisés au sein des Nations Unies et aux normes comptables, y compris aux obligations en matière d'audit.

31. L'équipe du bureau du FNUAP pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes est composée d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un représentant assistant dans chacun des six bureaux locaux, d'un directeur des opérations recruté sur le plan international, d'experts de la santé en matière de sexualité et de procréation, des recensements et de l'égalité hommes-femmes, et de personnel chargé de l'exécution du programme et de personnel d'appui, conformément à la structure approuvée pour les bureaux de pays du FNUAP. Le FNUAP affectera des fonds du programme au personnel de projet recruté sur le plan national, à un directeur de l'informatique à temps partiel et d'autres membres du personnel d'appui.

32. Le bureau régional du PNUD à Panama (Panama) apportera un appui technique ainsi qu'un appui à l'exécution du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les pays anglophones et néerlandophones des caraïbes

Réalisations du PNUAD : Réalisations du PNUAD relatives à la réduction de la mortalité maternelle (Guyana), à la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les inégalités (Guyana), au VIH/sida (Belize et Trinité) et à l'amélioration générale de la santé de la population (Jamaïque et Suriname)

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p>Réalisation : Accroître l'accès et le recours aux services de santé procréative, y compris la planification familiale et les services de promotion de la santé maternelle et de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, notamment parmi les jeunes et les groupes vulnérables</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> Besoin non comblé de planification familiale parmi les femmes des groupes vulnérables recensés Pourcentage de femmes ayant des complications obstétriques qui suivent un traitement selon les protocoles standard Taux de prévalence du VIH parmi les groupes les plus vulnérables 	<p>Produit 1: Capacité renforcée des institutions et organisations nationales et sous-régionales de préconiser et de fournir des services complets et intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation, y compris en situation d'urgence, et en particulier auprès des groupes vulnérables.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui mettent en œuvre des mécanismes de suivi de l'offre et de la demande de produits de santé sexuelle et procréative à tous les niveaux Pourcentage de femmes et de filles qui reçoivent des soins obstétriques d'urgence de base dans les centres de santé bénéficiant du soutien du FNUAP Intégration dans les plans de préparation aux catastrophes naturelles de soins de santé sexuelle et procréative et de services de prévention de la violence sexuelle <p>Produit 2 : Capacité accrue des institutions et organisations nationales et sous-régionales de répondre aux besoins spécifiques des adolescents et des jeunes en matière de santé procréative et sexuelle</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui intègrent la santé sexuelle et procréative des adolescents dans leurs politiques et plans de santé procréative Nombre de pays qui incorporent dans leurs programmes scolaires l'éducation sanitaire et l'éducation à la vie familiale 	<p>Ministères de l'éducation, de la santé, des sports et de la jeunesse; parlementaires</p> <p>Communauté des Caraïbes; organisations de la société civile; Université des Antilles; Organisation des États des Caraïbes orientales</p> <p>Organismes du système des Nations Unies</p>	10 millions de dollars (dont 4,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 5,5 millions à financer au moyen d'autres ressources)

Réalisations du PNUAD : Réalisations du PNUAD relatives à la réduction de la mortalité maternelle (Guyana), à la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les inégalités (Guyana), au VIH/sida (Belize et Trinité) et à l'amélioration générale de la santé de la population (Jamaïque et Suriname)

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres adaptés aux jeunes qui bénéficient du soutien du FNUAP et dispensent des services de santé sexuelle et procréative aux adolescents et aux jeunes <p>Produit 3 : Capacité renforcée des institutions et organisations nationales et sous-régionales de promouvoir et mettre en œuvre à plus grande échelle des interventions visant à prévenir les infections sexuellement transmissibles et le VIH, en particulier parmi les jeunes et les groupes vulnérables</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions et d'organisations en mesure de fournir, aux fins de la prévention du VIH, des informations, des conseils et des services exempts de discrimination aux jeunes et aux groupes vulnérables Nombre de pays ayant adopté des programmes complets axés sur les préservatifs dans le cadre de leurs stratégies de prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH Nombre d'organisations prônant et mettant en œuvre des stratégies de prévention du VIH en direction des jeunes et des groupes les plus vulnérables 		

Réalisations du PNUAD : Réalisations du PNUAD relatives à la sûreté, la sécurité et la justice (Jamaïque) et la réduction de la pauvreté (Belize)

Population et développement	<p>Réalisation : Les institutions nationales et sous-régionales intègrent des données et analyses fiables sur les questions démographiques qui se font jour, y compris le vieillissement de la population et les migrations, afin d'élaborer des politiques, plans et programmes fondés sur des données probantes</p>	<p>Produit 1 : Capacité renforcée des institutions d'améliorer la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe, âge et pays dans la planification nationale et les processus nationaux</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de bases de données régionales et nationales qui comprennent des données ventilées et tenant compte de la problématique hommes-femmes sur la population, la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes 	<p>Bureaux de la statistique;</p> <p>Ministère de la planification</p> <p>HelpAge International;</p> <p>Université des Antilles</p>	<p>3,5 millions de dollars (dont 2,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 1,0 million à financer au moyen d'autres ressources)</p>
-----------------------------	--	--	---	--

Réalisations du PNUAD : Réalisations du PNUAD relatives à la réduction de la mortalité maternelle (Guyana), à la promotion des droits de l’homme et la lutte contre les inégalités (Guyana), au VIH/sida (Belize et Trinité) et à l’amélioration générale de la santé de la population (Jamaïque et Suriname)

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de politiques, plans et programmes nationaux qui incorporent des données de la série de recensements de 2010-2012 et d’autres sources pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’ensembles d’indicateurs propres à la sous-région pouvant être utilisés pour la planification des interventions à la fin du cycle de programmation • Nombre d’études et de sondages réalisés à l’aide d’informations provenant des recensements et diffusées avec l’appui du FNUAP <p>Produit 2 : Renforcement des institutions sous-régionales aux fins de la prise en compte des questions démographiques qui se font jour, y compris le vieillissement de la population et les migrations, dans le cadre des programmes d’action sous-régionaux et nationaux.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant publié des rapports ou études axés sur l’action sur les questions démographiques qui se font jour • Réseaux et partenariats Sud-Sud établis parmi les institutions nationales et sous-régionales sur les questions qui se font jour 	<p>Organisation des États des Caraïbes orientales; organismes du système des Nations Unies</p>	

Réalisations du PNUAD : Réalisations du PNUAD relatives à l’autonomisation des individus et au renforcement des droits de l’homme (Guyana); à la réduction de la pauvreté (Belize et Jamaïque) et à l’autonomisation et l’équité sociale (Jamaïque)

Égalité des sexes	<p>Réalisation : Accroître la capacité du gouvernement et de la société civile de combattre la violence sexiste, en mettant l’accent sur les violences sexuelles, et de promouvoir l’autonomisation des femmes, notamment en prenant en compte les questions relatives à la masculinité et à la participation des hommes.</p>	<p>Produit 1: Renforcement des cadres juridiques et des cadres de prestations de services sociaux, ainsi que des protocoles médicaux de prise en charge de la violence sexiste, y compris la violence sexuelle</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions tendant à promulguer ou réviser des lois comportant des dispositions essentielles visant à prévenir ou réprimer la violence sexuelle et à fournir un appui social aux victimes • Nombre de mécanismes nationaux mis en place pour signaler les cas de violence sexuelle 	<p>Ministères de la santé; Bureaux nationaux pour l’égalité des sexes;</p> <p>Organisations non gouvernementales services en uniforme; Université des Antilles</p>	<p>3,5 millions de dollars (dont 2,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 1,0 million à financer au moyen d’autres ressources)</p> <hr/> <p>Total (coordination et aide aux programmes) : 0,5 million de dollars à prélever sur le budget ordinaire</p>
-------------------	--	--	--	---

Réalisations du PNUAD : Réalisations du PNUAD relatives à la réduction de la mortalité maternelle (Guyana), à la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les inégalités (Guyana), au VIH/sida (Belize et Trinité) et à l'amélioration générale de la santé de la population (Jamaïque et Suriname)

Composante du programme	Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays disposant de programmes nationaux et/ou sectoriels de lutte contre la violence sexiste • Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes nationaux visant à surveiller, prévenir et réduire la violence à l'égard des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles mis au point pour répondre aux besoins des victimes de la violence sexuelle <p>Produit 2 : Capacité accrue du gouvernement et de la société civile de promouvoir l'autonomisation des femmes comme moyen de réduire la violence sexiste, une importance particulière étant accordée à la violence sexuelle.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de renforcement de capacités bénéficiant du soutien du FNUAP et visant à renforcer la prévention et la lutte contre la violence sexiste aux Caraïbes • Nombre d'initiatives des pouvoirs publics et de la société civile visant à fournir des services complets aux victimes de la violence sexuelle et de la violence sexiste • Nombre d'initiatives bénéficiant du soutien du FNUAP visant à favoriser l'autonomisation des femmes <p>Produit 3 : Appui aux campagnes nationales de communication visant à sensibiliser davantage le public à la violence sexiste et à la violence sexuelle et élaboration de mécanismes adéquats d'intervention et de modification des comportements</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports de sensibilisation mis au point pour lutter contre la violence sexiste • Pourcentage d'hommes apportant leur appui ou participant aux interventions contre la violence sexiste qui bénéficient du soutien du FNUAP 	<p>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</p>	